



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE BOLLENE
Service Commande Publique
Place Reynaud de la Gardette - B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone: **04.90.40.51.88** / Télécopie: **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale et des réseaux

Durée du marché : 1^{ère} année : à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2017.

Puis reconduction expresse possible 2 (deux) fois 12 (douze) mois soit 2 (deux) années civiles sans que la durée ne puisse excéder 3 ans. La reconduction est expresse

Lieu(x) d'exécution: Commune de Bollène

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et en lots.

Montant minimum annuel HT : 300 000,00 €

Montant maximum annuel HT : 1 300 000,00 €

Cautionnement et garantie exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.

La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, avec l'accord du représentant du pouvoir adjudicataire, par une caution personnelle et solidaire. La garantie à première demande ou, le cas échéant, la caution personnelle et solidaire, est constituée pour un montant équivalent à celui de la retenue de garantie.

Cette garantie ou cette caution doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle l'Entrepreneur remet la demande de paiement correspondant au premier acompte, faute de quoi la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte sera prélevée.

L'entrepreneur conserve toutefois la possibilité en cours d'exécution du marché de substituer à la retenue de garantie une garantie à première demande ou, si le Maître d'ouvrage y consent, une caution personnelle et solidaire.

La garantie de substitution doit être constituée pour le montant total du marché, les montants déjà prélevés au titre de la retenue de garantie étant reversés à l'Entrepreneur après constitution de cette garantie.

Type de procédure : La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

La ville de Bollène se réserve la possibilité de négocier les offres des trois meilleurs candidats ayant remis une offre (excepté les candidats ayant remis une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée).

Critères d'attribution :

- **Prix avec sous détail de prix (noté sur 60)**

- **Valeur technique (notée sur 40)**

Elle sera appréhendée au regard du mémoire technique contenant les éléments suivants :

- Les moyens matériels et humains mis à disposition pour le chantier et l'organisation interne permettant au candidat d'assurer son engagement, avec notamment la décomposition des ateliers en fonction des différentes tâches, (8 points),
- La provenance des fournitures, et notamment les fiches techniques des principales fournitures, et des dalles podotactiles et des bandes de guidages des personnes mal voyantes, (4 points) ;
- Les lieux de décharge contrôlés et l'engagement du candidat à utiliser ceux-ci à travers son SOGED avec un plan des itinéraires empruntés, (8 points) ;
- Les dispositions prises par le candidat en matière d'hygiène et sécurité sur les chantiers, la signalisation de chantier et les mesures prises à l'encontre des usagers et des riverains, l'entreprise fournira son document unique de sécurité en annexe de son mémoire (8 points) ;
- La méthodologie d'exécution des travaux adaptée au chantier et la gestion des interfaces avec les autres intervenants, comprenant au minimum les terrassements, la pose des bordures, la construction des trottoirs, la mise en oeuvre des

enrobés et de la pose de l'assainissement pluvial, la réalisation des tranchées sous circulation, les types de signalisation de chantier en fonction des différentes interfaces (12 points).

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées.

Modalités de financement et de paiement :

Financement : Autofinancement Commune de Bollène

Mode de règlement : mandat par virement administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Délai de validité des offres (1) : 120 jours

Retrait des dossiers et remise des offres :

Dématérialisation des procédures

Les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle sur support papier, soit par voie électronique. Les soumissionnaires doivent choisir entre la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et leur envoi sur un support papier.

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique ou par voie papier sans contrainte sur leur choix de procédé de réponse.

En cas de réponse par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises sous forme papier et par voie électronique.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante:

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_KcxcZajccF

ou par recherche au travers de la plate-forme <http://www.achatpublic.com>

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat PRIS V1 ne pourront pas être acceptées.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail (commande.publique@ville-bollene.fr).

Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera aux services techniques de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h 00 , Place Reynaud de la Gardette – 84505 BOLLENE.

Date limite et conditions de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du règlement de consultation.

Les réponses des candidats pourront être communiquées soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique. Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (NOR : EFIM122915A).

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Le signataire doit transmettre, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi doit contenir, au moins, les informations relatives à la procédure permettant la vérification de la validité, de la signature et l'adresse du site internet du référencement du prestataire ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire. Le signataire utilisera également l'outil technique de son choix pour apposer la signature, « sous réserve de fournir gratuitement les moyens nécessaires à la vérification de cette signature et de son certificat ».

Les types de fichiers acceptés pour l'envoi électronique des offres sont : pour les pièces écrites les formats doc, rtf, odt et pdf / pour les pièces graphiques les formats dwg et pdf ainsi que le format de compression zip.

Dans le cas d'une utilisation de la voie papier, les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service commande publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

Les candidats doivent faire parvenir leur offre jusqu'à la date et l'heure figurant en page de garde du règlement. Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nîmes – 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes tél 04 66 27 37 00; fax : 04 66 36 27 86 ; email : greffe.ta-nimes@juramd.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes – 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes tél 04 66 27 37 00; fax : 04 66 36 27 86 ; email : greffe.ta-nimes@juramd.fr.

Date limite de réception des offres : 14 décembre 2016, à 12 heures

Date d'envoi de l'avis à la publication (mois en toutes lettres) : le 24 novembre 2016